AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**221C2570**
FR0014004J15-FS0782

1er octobre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**I2PO**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1er octobre 2021, la société Citadel Advisors LLC[1] (131 South Dearborn, Chicago, IL 60603, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société I2PO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 739 192 actions I2PO[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 5,84% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation de l'exposition constituée par des « swaps ».

_____

[1] Contrôlée par M. Kenneth Griffin. La société Citadel Advisors LLC déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Dont 1 739 192 actions résultant de l'assimilation (cf. articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général) de 1 739 192 « swaps », sans échéance, exerçable à tout moment et portant sur autant d'actions (sur la base d'un delta de 1).
[3] Sur la base d'un capital composé de 34 374 998 actions représentant 29 791 664 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source : société I2PO).